



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC

Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
Courriel : snu23@snuipp.fr

Communiqué de presse

Pont de l'Ascension :

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Alors que depuis de nombreuses années les écoles creusoises avaient pour coutume de faire le pont de l'Ascension, ça ne sera finalement pas le cas cette année, sur décision de Madame l'Inspectrice d'Académie.

En effet, elle a indiqué lors d'un CDEN qu'il s'agissait là d'une harmonisation académique qui permettrait également d'aligner le fonctionnement du 1er degré sur le 2nd degré, (difficultés pour rattraper les cours, remise en cause du fonctionnement de l'UNSS si le rattrapage se faisait le mercredi...).

De plus, l'Inspectrice justifiait son choix en expliquant qu'avec le passage à 4,5 jours de certaines écoles du département, le rattrapage de cette journée de pont devenait problématique (sur plusieurs mercredis après-midis, suivant les horaires des écoles...). Effectivement, il s'agit d'une organisation plus complexe que pour les écoles fonctionnant sur 4 jours, le rattrapage se faisant habituellement sur un mercredi entier unique, connu dès le début de l'année puisqu'annoncé sur le calendrier scolaire.

Passées les déclarations d'intention, la réalité des décisions est bien différente:

- la Haute-Vienne fait le pont, la Corrèze ne le fait pas : **quid de la supposée harmonisation académique ?**

- l'Inspectrice d'Académie de la Creuse autorise finalement certains établissements du second degré à s'organiser pour faire ce pont. On peut s'interroger sur la logique de ces aménagements, bien loin des arguments initiaux.

Ainsi, l'organisation particulière de ces établissements met aujourd'hui en grande difficulté les écoles primaires qui se voient toutefois dans l'obligation d'accueillir les enfants ce jour-là, sans pouvoir garantir les conditions d'accueil habituelles.

En effet, dans certaines communes (c'est le cas à Chambon sur Voueize et à la Souterraine) le service de cantine est annulé le vendredi 30 mai. Ailleurs, comme à Parsac, c'est le service de cantine et celui des transports qui sont suspendus ce jour-là. D'autres collèges se sont vus refuser l'autorisation de faire le pont. Allez comprendre ?!

De fait, le bon fonctionnement des écoles primaires se voit grandement dégradé. **Quelles solutions seront apportées pour le repas du midi ? Comment les enfants se rendront-ils à l'école ? Les familles auront-elles la possibilité d'amener les enfants par leurs propres moyens?**

On peut imaginer que dans les communes concernées, il y aura ce jour-là un fort taux d'absentéisme, uniquement dû à une mauvaise gestion de l'Inspectrice d'Académie.

Encore une démonstration de l'incohérence de la politique départementale menée par l'Inspectrice d'Académie. Nous sommes obligés d'attendre que le vent tombe pour voir quelle direction montre la girouette...

A Guéret, le 26 mai 2014

Contacts :

SNUipp-FSU23 : 05.55.41.04.81

Fabrice Couégnas : 06.74.19.39.72